



# Agir pour le Capital Naturel

## Le programme

La thématique retenue pour l'édition 2020 du programme Agir pour le Capital Naturel est

« **Biodiversité et Solutions fondées sur la Nature** ».

Les projets devront répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité, de restauration des services écosystémiques ou encore s'appuyer sur des solutions fondées sur la nature.

## Un comité d'évaluateurs SUEZ et un jury d'experts

Tous les projets seront étudiés par une équipe d'évaluateurs internes composée d'experts pluridisciplinaires SUEZ. Cette équipe examinera et sélectionnera tous les dossiers soumis au jury. Elle assurera le suivi des lauréats, veillera à leur promotion et au bon développement de leur projet.

Le jury sera composé de dirigeants SUEZ et d'experts pluridisciplinaires externes.

## Un accompagnement personnalisé

Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement à la mise en œuvre de leur projet, à travers la mise à disposition de l'expertise de collaborateurs de SUEZ.

Chaque projet sera également parrainé par un membre du jury, en fonction de sa catégorie, et bénéficiera d'un suivi scientifique assuré par un interlocuteur dédié de SUEZ.

## Deux catégories de prix

- Innovation technique et digital
- Innovation sociétale

## Une dotation de 100 000 €

100 000 euros répartis entre les projets lauréats en fonction de leurs besoins.

La dotation allouée à chaque lauréat sera versée dans le cadre d'une convention de partenariat établie entre SUEZ et le porteur de projet pour une durée maximum de 3 ans.

## Calendrier 2020

**Ouverture de l'appel à projets :** 17 février

**Date limite de dépôt du dossier :** 29 mars

**Instruction des dossiers** par le comité des évaluateurs et sélection des projets à auditionner : de février à fin avril

**Audition des candidats** pré-sélectionnés : première semaine de mai au siège de SUEZ, à La Défense.

**Cérémonie de remise des prix :** en juin, en marge du Congrès Mondial de l'UICN à Marseille.

# Agir pour le Capital Naturel

Les ressources de la planète sont devenues fragiles, soumises au changement climatique, aux pollutions et au gaspillage ... Leur préservation est un enjeu majeur. Après le succès des éditions du programme Agir pour la ressource en eau, SUEZ lance Agir pour le Capital Naturel. Ce nouveau programme récompensera des projets menés en France contribuant à la préservation de l'environnement et des ressources.

## Postulez\*

### Cet appel à projets est ouvert aux :

- Entreprises (start-up, TPE, PME) et entrepreneurs,
- Structures d'enseignement, universités et laboratoires de recherche,
- Associations,
- Structures de l'Economie Sociale et Solidaire (fondations, coopératives, ...),
- ...

Le porteur de projet devra être en capacité de démontrer l'existence légale de sa structure, et 1 an d'ancienneté, dès la phase de candidature.

### Pour être éligibles, les projets devront répondre aux critères suivants :

- Être implantés sur le territoire de la Métropole et/ou de l'outre-mer,
- S'inscrire dans la thématique annuelle « Biodiversité et solutions fondées sur la nature »,
- S'intégrer dans au moins une des deux catégories de prix énoncées ci-dessus,
- Démontrer la faisabilité du projet sous 3 ans maximum,
- Démontrer le caractère d'utilité générale du projet.

*\*Cf règlement de l'appel à projets pour conditions précises*

## Rendez-vous sur

Notre plateforme [www.openresource.suez.com](http://www.openresource.suez.com)

Rubrique Challenges

## Contactez-nous

[programme.agir.france@suez.com](mailto:programme.agir.france@suez.com)

